

POSITION DE L'ALLIANCE CITOYENNE POUR LA DÉMOCRATIE ET LES LIBERTÉS (ACDL) SUR LA PROPOSITION D'UN DIALOGUE NATIONAL INCLUSIF

La voix des citoyens, la force de la démocratie.

L'Alliance Citoyenne pour la Démocratie et les Libertés (ACDL) suit avec une attention particulière les appels en faveur de l'organisation d'un dialogue national inclusif en République démocratique du Congo.

Fidèle à son objectif social, qui est de contribuer à la promotion de la démocratie, des libertés fondamentales, de l'État de droit, de la citoyenneté et de la participation des Congolais à la vie publique, l'ACDL considère que le dialogue peut constituer un outil important de recherche de solutions politiques et institutionnelles, à condition qu'il soit conçu dans un esprit d'ouverture, de responsabilité et d'intérêt général.

L'ACDL ne se positionne ni pour un dialogue de convenance, destiné à préserver les intérêts des acteurs politiques, ni contre le principe du dialogue par principe. Notre position est claire : lorsqu'une nation traverse des crises profondes, aucune option permettant de rechercher pacifiquement des solutions ne devrait être écartée.

Cependant, un dialogue véritablement national doit répondre à certaines exigences essentielles. Il doit être inclusif, transparent, crédible et orienté vers des résultats concrets. Il ne peut être réduit à une rencontre entre quelques formations politiques ou personnalités influentes. La société civile, les mouvements citoyens, les organisations de défense des droits humains, les jeunes, les femmes, les représentants de la diaspora ainsi que les autres forces sociales doivent pouvoir y faire entendre leur voix.

Pour l'ACDL, le dialogue ne doit pas devenir un mécanisme de partage de postes ou de privilèges. Il doit permettre d'aborder les causes profondes des crises que connaît le pays : la consolidation de l'État de droit, la protection des libertés publiques, la sécurité des citoyens, la crédibilité des institutions, la gouvernance, la justice, la lutte contre l'impunité et la participation citoyenne.

Le dialogue doit également préserver les acquis démocratiques et respecter la Constitution ainsi que les principes fondamentaux de la République. Il ne saurait être acceptable qu'un processus présenté comme inclusif serve à légitimer la violence, l'impunité ou la confiscation de la volonté populaire.

L'ACDL estime par ailleurs que les Congolais doivent être informés de manière claire sur les objectifs, les participants, les mécanismes de décision et les résultats attendus d'un éventuel dialogue. La transparence doit être au cœur du processus afin de restaurer la confiance entre les citoyens et les institutions.

Notre mouvement appelle donc toutes les parties prenantes à privilégier l'écoute, la responsabilité et la recherche de compromis, sans renoncer aux principes démocratiques. Nous encourageons les acteurs politiques et sociaux à dépasser les logiques de confrontation permanente pour placer l'intérêt supérieur de la République au-dessus des intérêts particuliers.

Fait à Bruxelles, le 12 août 2026.



Baelenge Irengé

Coordonnateur — ACDL

« *La voix des citoyens, la force de la démocratie.* »